

CBD POUR AIDÉ AU SEVRAGE

Par Kevin Postée le 28/04/2021 20:25

Bonjour, consommateurs de cannabis depuis pas mal d'années maintenant, ma consommation me pose quelques soucis surtout sur le plant légal. Le Cbd ce démocratise depuis un moment et ça peut aider je pense, maintenant je me pose une question, il ya un taux de thc dans le Cbd, il tourne autour des 0,2%, donc si on consomme du Cbd comme on peu consommer du thc, est ce que par accoutumance, on peut dépasser le taux qui nous révélerait positif en cas de test salivaires ? Car pamis d'autres choses,le fait de risquée de perde mon permis de conduire à chaque fois que je sors et bien ce qui le domine mon envie de vouloir arrêter le cannabis.

Mise en ligne le 29/04/2021

Bonjour,

Nous saluons votre vigilance sur la question de la consommation du CBD et le risque de positivité sur un contrôle routier. En effet, au cours d'un dépistage routier, le métabolite recherché est celui du THC. Le CBD (cannabidiol) n'est pas recherché.

Aussi, en consommant du CBD pur (à 0 % de THC) il n'y a pas d'incidence sur le test. En revanche, un usage de CBD contenant 0,2% de THC ou moins peut positiver un test de dépistage sanguin. Nous ne disposons pas encore d'informations fiables sur le risque de positiver des tests salivaires ou urinaires.

A la question de l'accoutumance, les effets du CBD ne sont pas encore assez étudiés mais en l'état actuel des connaissances, le CBD ne semble pas avoir de potentiel addictogène, ni entraîner de tolérance.

Pour plus d'informations nous vous joignons la fiche "CBD" extraite de notre "dico des drogues".

Si vous souhaitez davantage de précisions en évoquant la questions sous forme d'échanges, il est possible de nous joindre de façon anonyme et gratuite tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 ou par chat via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- CBD